



Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada

Mémoire adressé au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre des consultations prébudgétaires de 2018

Le 4 août 2017

L'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada (APMCC) est heureuse de présenter son mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, dans le cadre du processus de consultations prébudgétaires de 2018.

L'APMCC (www.cdpac.ca) est une alliance des organismes de santé nationaux principaux partageant une vision commune d'un système intégré de recherche, de surveillance, de politiques et de programmes de promotion d'une vie saine pour la prévention des maladies chroniques.

Les causes des maladies chroniques sont complexes et exigent une approche complète nécessitant la participation de divers ministères, de la société civile et du secteur privé. En 2011, l'Assemblée générale des Nations Unies a entériné à l'unanimité la Déclaration politique sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (essentiellement les maladies cardiovasculaires, certains cancers, le diabète et les maladies respiratoires chroniques). Ces maladies non transmissibles, également appelées « maladies chroniques », sont en grande partie évitables et sont surtout attribuables à un ensemble commun de facteurs de risques tout aussi évitables, notamment : le tabagisme et l'exposition à la fumée secondaire; une alimentation malsaine; le manque d'activité physique; le surpoids; la consommation excessive d'alcool; et la pauvreté. Le Canada reste déterminé à respecter la déclaration des Nations Unies et à appuyer l'adoption du plan d'action mondial de l'OMS pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles 2013-2020¹.

Au Canada, trois personnes sur cinq âgées de plus de 20 ans vivent avec l'une de ces maladies évitables, et quatre sur cinq sont à risque². Chaque année, plus de 150 000 Canadiens en meurent. Ensemble, ces maladies évitables comptent pour 65 % des décès qui surviennent au Canada³. En plus de retirer des

¹ J. Philpott et Qualtrough C., Réponse du gouvernement au deuxième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Obésité au Canada : Une approche pansociétale pour un Canada en meilleure santé*, 2016, https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/SOCI/reports/SOCI_2016-08-05_obesity_GvtResponse_f.pdf.

² Agence de la santé publique du Canada, *Prévention des maladies chroniques – Plan stratégique 2013-2016*, 2013, http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/aspc-phac/HP35-39-2013-fra.pdf, consulté le 3 mars 2017.

³ Statistique de l'état civil, Base de données sur les décès, tableau CANSIM 102-0561, <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?lang=fra&id=1020561&retrLang=fra>.

années de vie en santé aux Canadiens⁴, elles ont également des conséquences financières importantes. Au total, on estime que les maladies chroniques et les autres maladies coûtent à l'économie canadienne 190 milliards de dollars par année, ainsi que 122 milliards de dollars en pertes de revenus et de productivité indirectes et 68 milliards de dollars en coûts directement liés aux soins de santé. Le coût direct des maladies chroniques compte pour environ 58 % des dépenses annuelles dans les soins de santé au pays⁵. En outre, nous savons qu'au Canada, en 2015, le coût estimatif des maladies liées au régime alimentaire était de 26 milliards de dollars par année.

Le Canada a fait des progrès dans le domaine du contrôle du tabac ces dernières décennies, mais la surcharge pondérale demeure un problème croissant. Plus de 60 % des Canadiens adultes et plus de 30 % des enfants et des jeunes font de l'embonpoint ou sont obèses, et un poids malsain constitue un facteur de risque de diabète de type 2, de maladie cardiaque, d'AVC, de haute tension artérielle et de cancer.

Les boissons sucrées représentent la plus importante source de sucre dans notre régime alimentaire. La consommation d'une trop grande quantité de sucre est un facteur de risque important d'embonpoint, d'obésité et de plusieurs maladies chroniques. Les taux de maladies chroniques augmentent d'environ 14 % par année⁶. Les boissons sucrées constituent un facteur important de maladies chroniques et d'obésité. Il s'agit notamment des boissons gazeuses, des boissons énergisantes/isotoniques, des eaux aromatisées, des cafés et des thés aromatisés, des produits laitiers aromatisés ainsi que des boissons aux fruits et des jus purs à 100 %, etc. Si nous pouvons réduire la consommation de boissons sucrées, nous pourrions réduire de façon importante l'apport global en sucre et réduire les risques pour la santé. De nombreuses organisations de santé et administrations, dont le Mexique, la France, le Chili, la Hongrie, Philadelphie et Berkeley, ont reconnu la nécessité d'avoir recours à des politiques de santé publique pour réduire la consommation de boissons sucrées et faciliter la tâche aux gens qui souhaitent manger et boire sainement.

Une nouvelle recherche menée par l'Université de Waterloo et commandée par de grandes organisations de santé révèle que la consommation de boissons sucrées devrait entraîner plus de 63 000 décès et coûter au système de santé plus de 50 milliards de dollars au cours des 25 prochaines années⁷. On estime que la consommation de boissons sucrées au Canada sera responsable de ce qui suit :

- Plus de 1 million de cas d'embonpoint, et plus de 3 millions de cas d'obésité
- Près de 1 million de cas de diabète de type 2
- Près de 300 000 Canadiens atteints de maladie cardiaque ischémique
- Plus de 100 000 cas de cancer
- Près de 40 000 AVC
- Près de 2,2 millions d'années de vie ajustées en fonction d'une incapacité (le nombre d'années de vie saine perdues en raison d'une mauvaise santé, d'un handicap ou d'un décès précoce)

Selon la même recherche, on estime qu'une taxe de 20 % imposée aux fabricants de boissons sucrées

⁴ Comité directeur sur l'espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé de l'Agence de la santé publique du Canada, *L'espérance de vie ajustée en fonction de l'état de santé au Canada : Rapport de 2012 présenté par l'Agence de la santé publique du Canada*, Ottawa, Ontario : Agence de la santé publique du Canada; 2012.

⁵ Agence de la santé publique du Canada, Document d'information : Sommet des Nations Unies sur le MNT, 2011, http://www.phac-aspc.gc.ca/media/nrrp/2011/2011_0919-bg-di-eng.php, consulté le 7 août 2013.

⁶ Elmslie, K. *Against the Growing Burden of Disease*. Agence de la santé publique du Canada, <http://www.ccg-hscsih.ca/assets/Elmslie.pdf>.

⁷ AC. Jones, Veerman JL et Hammond D., *L'impact d'une taxe sur les boissons sucrées sur la santé et l'économie au Canada*, mars 2007, <http://www.heartandstroke.ca/-/media/pdf-files/canada/media-centre/health-economic-impact-sugary-drink-tax-in-canada-fr.ashx>, consulté le 25 juillet 2017.

aura pour conséquence de sauver plus de 13 000 vies et préviendra ce qui suit :

- Plus de 600 000 cas d'obésité et près de 100 000 cas d'embonpoint chez les Canadiens adultes;
- Jusqu'à 200 000 cas de diabète de type 2;
- Plus de 60 000 cas de maladie cardiaque ischémique;
- Plus de 20 000 cas de cancer;
- Plus de 8 000 AVC.

En plus de réduire les effets néfastes sur la santé, l'imposition d'une taxe de 20 % au cours des 25 prochaines années représentera 11,5 milliards d'économies au chapitre des soins de santé et des recettes gouvernementales de l'ordre de 43,6 milliards de dollars (1,7 milliard de dollars par année). Un avantage direct pour la santé des Canadiens est également prévu : on préviendrait près de 500 000 années de vie ajustées en fonction d'une incapacité (le nombre d'années de vie saine perdues en raison d'une mauvaise santé, d'un handicap ou d'un décès précoce) si une taxe de 20 % sur les boissons sucrées était mise en œuvre par le gouvernement fédéral.

Une taxe d'au moins 20 % entraînera une augmentation importante du prix des boissons sucrées, ce qui contribuera à réduire la consommation et enverra le message selon lequel ces produits sont nocifs. Une taxe qui encourage les Canadiens à réduire leur consommation d'un produit malsain est une politique qui favorise la santé. Une augmentation de 20 % du prix est considérée comme une pratique exemplaire et comme étant d'envergure suffisante pour réduire la consommation⁸.

Une taxe sur les boissons sucrées constitue également une occasion de générer des recettes pour des initiatives de promotion d'un mode de vie sain et réduisent les conséquences de la pauvreté sur la santé. Des initiatives comme les programmes de dîner scolaire, les subventions pour le coût des fruits et légumes, l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les Autochtones et les collectivités éloignées et l'amélioration de la salubrité alimentaire pour les Autochtones du Canada contribueront toutes à réduire le fardeau des maladies chroniques sur l'économie canadienne.

Les Canadiens sont en faveur de l'établissement d'une taxe sur les boissons sucrées. Un sondage Pollara de 2017⁹ commandé par Cœur + AVC a révélé qu'environ 70 % des Canadiens sont en faveur d'une taxe imposée aux entreprises qui fabriquent des boissons sucrées, pourvu qu'une partie des recettes qui en découlent soit consacrée à l'appui d'initiatives de promotion d'un mode de vie sain.

Recommandation

Comme moyen de réduire la pression sur les systèmes de soins de santé du Canada et d'améliorer la vitalité et la productivité canadiennes, l'APMCC exhorte le gouvernement du Canada à renforcer son appui à l'appui d'une vie saine en **adoptant une taxe d'au moins 20 % imposée aux fabricants de boissons sucrées afin de réduire la consommation et de recouvrer une partie des coûts liés aux soins de santé qui s'y rattachent**. Les produits d'une taxe sur les boissons sucrées imposée aux fabricants peuvent être utilisés pour financer des initiatives de promotion d'un mode de vie sain. Il s'agit notamment de subventionner les légumes et les fruits afin de les rendre plus abordables pour les

⁸ Organisation mondiale de la Santé, *Fiscal policies for diet and prevention on noncommunicable diseases. Technical Meeting Report*, 2016, 5-6 mai 2015, Genève, Suisse, <http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/250131/1/9789241511247-eng.pdf?ua=1>.

⁹ Sondage mené auprès des Canadiens par Pollara Strategic Insights, du 30 sept. au 12 oct. 2016; au total, 2 401 répondants âgés de 18 ans et plus ont été interrogés au moyen d'un sondage en ligne. En tant que ligne directrice, un échantillon aléatoire de cette taille comporte une marge d'erreur de +/- 2 %, 19 fois sur 20. À l'aide de techniques statistiques standard, on a pondéré les résultats pour s'assurer que l'ensemble des données représente adéquatement les caractéristiques démographiques et régionales de la population en général.

familles canadiennes; d'assurer l'accès à une eau potable et à du lait à faible teneur en matières grasses dans les collectivités autochtones; d'offrir des programmes de dîner scolaire sain pour les élèves canadiens; d'instaurer une éducation et une sensibilisation publiques comprenant la littératie et l'acquisition de compétences relativement à l'alimentation; et de mettre en place des programmes d'activité physique.

Nous sommes convaincus que l'étendue des connaissances et de la compréhension collectives des membres de l'APMCC reflète l'importance et la crédibilité de nos recommandations. Nous nous ferons une joie de fournir d'autres renseignements et les données probantes qui les sous-tendent.



L'Alliance pour la prévention des maladies chroniques au Canada (APMCC) est un réseau d'organisations de santé nationales qui se sont réunies autour de la cause commune de la promotion de la vie saine pour la prévention des maladies chroniques.

Mission

« L'APMCC, qui œuvre principalement au niveau national, a pour mission d'adopter une approche intégrée, axée sur la santé de la population, pour favoriser les politiques et pratiques qui préviendront les maladies chroniques. L'Alliance a deux fonctions interdépendantes : la défense des droits et la mobilisation des connaissances pour mieux passer à l'action. »

Vision

« Les Canadiens seront soutenus par un système de recherche, de surveillance, de politiques et de programmes complet, intégré et disposant de ressources suffisantes pour faire la promotion d'un mode de vie sain et prévenir les maladies chroniques. »

Membres de l'Alliance

Les représentants de l'Alliance offrent une orientation et une surveillance stratégiques à l'égard des priorités d'action communes de l'APMCC concernant la prévention des maladies chroniques. La présidente de l'Alliance est M^{me} Lisa Ashley, de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada. La présidente sortante de l'Alliance est M^{me} Mary Collins, de la BC Healthy Living Alliance. Voici les membres de l'Alliance :

- Alberta Policy Coalition for Chronic Disease*
- Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale
- Société canadienne du cancer
- Association médicale canadienne
- Fondation pour la santé des hommes au Canada
- Association des infirmières et infirmiers du Canada
- Diabète Canada
- Les diététistes du Canada
- Cœur + AVC
- Fondation canadienne du rein
- Alliance pour la prévention des maladies chroniques en Ontario*

- YMCA Canada

*Représentants du réseau d'alliances provinciales et territoriales de l'APMCC.